



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Pour : 22
Contre :
Abstentions : 6
(PC/PS)

**Objet : Décision
modificative
n° 2**

L'an deux mil dix-huit le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J.DARRIGADE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C.DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A.VALOT), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée n'ayant pas donné de procuration : C.ORDONNES

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur le Maire explique la nécessité d'abonder certaines opérations en dépenses d'investissement :

. L'opération 120 : complexes sportifs pour 2000 € correspond à un remplacement de vitrages au Dojo suite à du vandalisme ;

. L'opération 34 : voirie et réseaux pour 18 000 € : 10 000 € de crédits supplémentaires pour les travaux du Petit Nanot et pour 8 000 € de travaux complémentaires pour le parvis de l'Eglise,

Pour équilibrer, des crédits seront prélevés sur :

. L'opération 113 : bâtiments communaux pour un montant de 20 000 € (marché de travaux de l'Apollo inférieur à la prévision budgétaire),

Par délibération n° 12 du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention de portage foncier de la parcelle AO n°144 (Testemale) dont l'acquisition avait été faite par l'EPFL le 10 août 2017. La première échéance devant intervenir un an après la signature de l'acte d'achat par l'EPFL, il convient de prendre en compte cette échéance en dépense d'investissement à l'article 16878

pour la partie remboursement de capital de 49 000 € et en dépenses de fonctionnement pour la partie intérêts à l'article 6618 pour 5 000 €.

Des régularisations d'opérations d'ordre sont à noter :

. 40 000 € de crédits supplémentaires sur les travaux en régie (recette de fonctionnement sur l'article 722, dépenses d'investissement au 2151 (040),

. 7 216 € sur le compte 041 opération patrimoniale en dépenses (article 2138) et recettes (article 2115), il s'agit d'une régularisation demandée par la Trésorerie qui concerne l'imputation des frais de notaires lors de l'acquisition des biens Rigueiro Millox et Paquin.

En dépenses de fonctionnement :

Il convient de rajouter des crédits à l'article 60631, fournitures d'entretien pour un montant de 40 000 €, ce supplément de dépenses est lié à l'augmentation de 40 000 € de travaux en régie.

Suite à la décision du Syndicat Intercommunal Txakurrak d'augmenter sa cotisation de 1,40 € à 1,60 € par habitant, il en découle une augmentation de la participation 2018 de 1 625 € (article 65548).

Des crédits seront prélevés sur :

. l'article 678 charges exceptionnelles (indemnité de la SEPA qui devrait être réglée en 2019) pour un montant de 75 625 €.

. les dépenses imprévues pour 20 000 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est prévu d'augmenter le virement à la section d'investissement : article 023 en dépenses de fonctionnement et 021 en recette d'investissement pour un montant de 89 000 €.

Ainsi, après toutes ces modifications, la décision modificative sera équilibrée en fonctionnement (+40 000 €) et en investissement (+96 216 €) pour un total global de dépenses et de recettes de (+136 216 €).

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>
16878 (16) – 70 : autres organismes et participations	49 000,00	021 (021) – 01 : Virement à la section de fonctionnement	89 000,00
21318 (21) – 810 – 113 : Autres bâtiments publics	-20 000,00	2115 (041) – 01 : Terrains bâtis	7 216,00
21318 (21) – 412 – 120 : Autres bâtiments publics	2 000,00		
2138 (041) – 01 : Autres constructions	7 216,00		
2151 (040) – 01 : Réseaux	40 000,00		

de voirie			
2151 (21) -820 -34 : Réseaux de voirie	18 000,00		
Total	96 216,00		96 216,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-20 000,00	722 (042) - 01 : Immobilisations corporelles	40 000,00
023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	89 000,00		
60631(011) -810 : fournitures d'entretien	40 000,00		
65548 (65) -020 : Autres contributions	1 625,00		
6618 (66) - 70 : Intérêt des autres dettes	5 000,00		
678 (67) - 830 : Autres charges exceptionnelles	-75 625,00		
TOTAL	40 000,00		40 000,00
TOTAL DEPENSES	136 216,00	TOTAL RECETTES	136 216,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. décide de modifier les crédits ouverts au budget 2018 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 septembre 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/12/2018